

Guéret, le 13-04-2021

Monsieur Eric DAUBECHIES
Association Vingt Trois Mille
Messieurs Philippe MICARD, Gille
BEAUCHOUX et Jean-François TIXIER
CPME 23
28, avenue d'Auvergne
23 000 Guéret

Réf. : 2021/04 n° 83

Objet : Lettre ouverte en réponse à votre lettre ouverte du 23 avril 2021

Messieurs,

Par un courrier qui affirme ne pas faire de politique ni prendre « partie (sic !) pour l'un ou l'autre des élus », vous avez souhaité informer les Maires et Conseillers Communautaires de votre réticence quant à la hausse de la taxe foncière proposée au vote du Budget Principal 2021 de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Avant de vous répondre sur les chiffres, je porte à votre connaissance mon étonnement devant un tel courrier alors même que l'Agglo est un partenaire incontournable et essentiel de la vie économique locale et que nos aides, plus que conséquentes comme je vais le rappeler, ne font d'ordinaire l'objet d'aucune remarque, réaction ou contestation de votre part.

Souffrez toutefois que je vous rappelle en préambule que nul n'est dupe de l'action partisane engagée autour de ce courrier. D'ailleurs, je note que plusieurs passages de votre correspondance se retrouvent quasiment mot pour mot dans la rhétorique de plusieurs élus communautaires au soir du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Les sources que vous citez relèvent de documents qui vous ont été transmis selon toute vraisemblance par des membres de l'Assemblée – c'est leur droit – et les remarques que vous apportez sur la complétude du Rapport d'Orientation Budgétaire relèvent des mêmes sources d'inspiration. Il est dommage que vous vous fassiez aveuglément le relai des élus qui ont pu exprimer leurs réserves voire leurs reproches au soir du DOB, dans la mesure où vous ne faites que reprendre des rhétoriques tout à fait malencontreuses, en parlant notamment d'un rapport qui « masque l'essentiel », ajoutant de la défiance là où trop d'expressions populistes ont déjà eu le loisir de s'exprimer, notamment sur les réseaux sociaux. Je songe, et les Vice-présidents qui

présentent ce budget à mes côtés s'associent à moi pour le dire, que vous eussiez pu demander à nous rencontrer pour disposer de tous les éléments d'information dont vous parlez, au lieu de joindre vos accusations à celles des contempteurs de l'exécutif en place. Le psittacisme est tout autant l'ennemi de la démocratie que de la transparence, mais puisque ce qui est excessif est insignifiant, je passerai sur ce point.

Je rappellerai en outre une deuxième source d'étonnement qui est celle de votre silence absolu lorsque le Conseil départemental de la Creuse, sous la présidence de madame Valérie Simonet, décidait en 2016 d'augmenter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de quatre points également. Par ailleurs, la multiplication par quatre du foncier dans une autre intercommunalité creusoise en grande difficulté n'avait pas non plus, à mon souvenir, appelé de réaction outrée de votre part. Le territoire grand-guéretois présenterait-il seul un intérêt à vos yeux, ce que je n'ose croire, ou se pourrait-il qu'il y ait autre chose qui motive cette lettre ouverte ?...

Ce « deux poids et deux mesures » est-il lié à la période de dénigrement systématique et « tous azimut » d'un élu local, ou bien une séquence électorale à venir pèserait-elle dans la balance des expressions soudain libérées ? La question peut légitimement se poser. J'ai personnellement cessé de me la poser.

Je note d'ailleurs que des adhérents de la CPME affirment ne pas cautionner votre lettre ouverte et me l'ont fait savoir, considérant tout comme moi qu'il s'agit d'une démarche politique et rappelant qu'elle aurait pu faire l'objet d'un examen en Conseil d'Administration afin d'être approuvée plutôt que publiée de la sorte à la hâte et à grand bruit deux jours avant le vote du budget d'une collectivité réunissant vingt-cinq communes souverainement réunies en intercommunalité et sur qui, dans une République qui n'oublie pas ses principes fondateurs, aucun type de pression politicienne n'est supposé s'exercer.

Passons sur ces éléments, mais il m'appartenait de rappeler que la démarche qui vous occupe n'est aucunement neutre pour au moins l'un des signataires de votre courrier. Les choses clairement énoncées permettent la clarification liminaire qui prévaut pour la poursuite de cet échange entre nous ; ainsi nul n'en sera dupe.

Venons-en à présent aux arguments que vous avancez au fil de votre correspondance.

Pourquoi prétendre que « tout projet d'investissement semble abandonné » ? Pourquoi hasarder des hypothèses qui n'engagent que vous ? Pourquoi faire injure aux élus communautaires et à l'exécutif tout particulièrement, qui ont rappelé que le très sérieux et très conséquent travail budgétaire qui s'opère actuellement – et je vous rappelle que le plan de redressement des finances de l'Agglo a été initié dès 2018 – était précisément destiné à retrouver notre capacité d'action et d'investissement dans les toutes prochaines années à venir ?... Ce procès d'intention est regrettable, à l'heure où nous avons élaboré un budget sincère et transparent, comme les années précédentes. Un budget qui affiche de vraies recettes, de véritables postes de dépense, qui est témoin de la situation financière de l'Agglo à l'instant I. Le budget 2021 prend en compte les pertes de recettes et de dotations qui sont les nôtres, la hausse des dépenses dues aux compétences nombreuses que nous exerçons – et même à certains impondérables comme le « coût Covid » notamment, non compensé par l'Etat (pas de chômage partiel, par exemple) – et il tient compte de toutes les contraintes qui sont celles d'un territoire comme le nôtre, à commencer par le potentiel fiscal de ses habitants, le dynamisme de ses acteurs locaux ou la force démographique qui est la sienne.

Vous affirmez en caractères gras et couleur rouge que la hausse de la part de la taxe foncière dévolue à l'agglomération est de + 962 %. Les chiffres n'usent pas de tromperie mais les trompeurs usent souvent de chiffres et je ne vous apprendrai pas qu'une feuille d'imposition s'apprécie globalement. Dans son ensemble. La hausse que vous soulignez là ne signifie rien puisqu'elle se base sur une participation initiale au bénéfice de l'Agglomération qui était infime, infinitésimale devrais-je dire. Sur ma propre imposition foncière de plus de 1978 euros en 2020, la part dévolue à l'Agglomération représente la somme colossale de... 14 euros !... Considérez-vous qu'il s'agisse là d'une manne suffisante pour faire tourner un service public comme celui du Grand Guéret, fort de tant de compétences directement liées au quotidien de nos concitoyens ?

Si je reprends en outre mes trois dernières impositions sur le foncier, je constate une hausse de 1,17 % en 2018 pour la part dévolue à la commune de Guéret, contre 0% de hausse pour la part agglomération. Cette hausse est de 2,19 % en 2019 pour la part commune de Guéret, mais toujours de + 0% pour la part agglomération. Une nouvelle augmentation vient en bénéfice de la commune de Guéret en 2020 avec +1,26 % contre, encore et toujours, + 0% pour la part agglomération. La part « Agglomération » n'a jamais augmenté depuis 2011. En termes de taux, les choses sont encore plus flagrantes. Mon avis d'impôt sur la taxe foncière 2020 précise que le taux départemental est de 22,93%, le taux dévolu à ma commune de résidence, Guéret, est de 23,32 % contre... 0,41 % à l'Agglomération !!! Votre correspondance a sans doute oublié de vérifier cela.

Une fois encore, il semble donc que vous preniez l'Agglomération « dans votre viseur » en oubliant toutes les autres augmentations décidées par les collectivités creusoises, c'est votre droit mais cela devrait être dit clairement. Aucune lettre n'a été écrite, d'ailleurs. Que faut-il en déduire, quand seule l'Agglomération est ainsi stigmatisée ?...

J'aimerais également vous amener à vous interroger sur le rôle que peuvent jouer les acteurs incontournables d'une intercommunalité que sont les communes. Lorsque la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret reverse 2,5 millions d'euros issus de la fiscalité économique à ses communes membres, vous êtes-vous posé la question de l'utilisation qui est faite de ces fonds très importants ? Les municipalités gèrent souverainement cette somme et c'est tout à fait normal, mais vous devez aussi comprendre que si elles le souhaitent, les communes peuvent neutraliser cette hausse de fiscalité que vous reprochez avec tant d'ardeur. Ce ne serait pas « payer pour l'agglomération » que d'agir de la sorte, puisque les communes reçoivent des attributions de compensation de l'intercommunalité, je le rappelle. D'ailleurs, l'Agglomération aurait pu décider de travailler sur ces mêmes attributions de compensation reversées aux communes plutôt que d'augmenter la taxe foncière. Ce qu'elle a bel et bien commencé à faire. Sachez toutefois que cette décision doit être prise à l'unanimité des 25 communes de l'Agglomération et qu'une commune avait déjà délibéré contre ce principe, rendant impossible pour nous ce recours financier...

Je vous explique ainsi que le levier fiscal n'a JAMAIS été notre priorité, ni même un axe de recette incontournable. Si nous avons pu ne pas le déployer, il ne l'aurait pas été. Pensez-vous que les élus de l'Agglomération qui l'ont proposé – et l'exécutif n'est pas composé de thuriféraires béats d'une hausse de la fiscalité systématique ! – sont irresponsables ?

Bien au contraire, messieurs. L'Agglomération est composée d'élus responsables et cohérents dans leur volonté d'agir pour les finances du Grand Guéret. Nous avons d'ailleurs déjà commencé à nous fixer un agenda contraint mais rigoureux qui se décline autour de plusieurs axes forts,

je vais y revenir. Je voudrais toutefois vous apporter quelques précisions quant à la gestion de l'Agglo qui suscite vos interrogations.

Depuis l'importante régularisation du budget des Zones d'Activités en 2016 et 2017 où nous avons créé une comptabilité de stock pour les 90 ha de terrains de l'Agglo, comptabilité qui n'existait pas, nous jouons sur tous les leviers pour redonner des marges d'autofinancement pour les investissements futurs, car nous ne pouvons pas sacrifier notre Agglo.

Oui, une Communauté d'Agglomération est incontournable pour le développement du territoire - c'est même la seule en Creuse - (aucune autre intercommunalité ne peut remplir certaines missions ni les conditions exigées pour devenir Agglo), mais elle n'a pas les moyens des exigences politiques publiques essentielles à la survie du territoire, du fait de sa taille et de sa population. Je rappelle en outre que le passage en Agglo s'est fait en 2013, en arguant du fait que c'était un choix stratégique et essentiel pour le territoire, avec une Préfecture de département sur son territoire, et donc des exigences en termes de politiques publiques bien supérieures (politique de la ville, équilibre social de l'habitat, transports, notamment...).

Ce choix, s'il s'est accompagné d'un soutien financier de l'Etat au départ, s'est vite révélé trop lourd pour l'Agglo, indéniablement. On peut ainsi penser aux réformes RGPP de Nicolas Sarkozy puis François Hollande, de contribution des collectivités et EPCI aux réductions des déficits publics (ce qui nous a valu une réduction de la DGF du Grand Guéret qui grève encore nos finances aujourd'hui, ne nous leurrons pas !).

Aujourd'hui, la situation des Finances de l'Agglo, au-delà d'un plan de redressement budgétaire (diminution des dépenses de fonctionnement, amélioration des recettes de fonctionnement, de manière à dégager des capacités d'investissement sans recourir à l'emprunt et CAF nette à faire progresser), passe aussi par une redéfinition de son périmètre de compétences. C'est devenu incontournable.

L'Agglo, et la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury avant elle, ont multiplié les domaines d'intervention, pour répondre aux besoins des populations du territoire, mais peut-être sans s'interroger suffisamment sur le sens, la finalité de leur action et de leur intérêt à agir (je peux vous citer à titre d'exemple l'entretien et la gestion de l'ancienne voie ferrée, la fourrière canine, l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte forestière, la création, l'aménagement et l'exploitation de gîtes ruraux ou d'hébergements de loisirs, l'adhésion au syndicat mixte de l'aérodrome de Montluçon-Guéret, l'arborétum de Chabrières, etc).

Ceci s'est traduit sur le terrain par un détournement des habitants de cet acteur, pourtant essentiel du territoire, l'EPCI étant perçu par beaucoup comme une strate supplémentaire dans le mille-feuilles administratif français. Notre action est multiple, elle s'exerce sur de très nombreux services publics et pourtant elle est peu, elle est mal identifiée.

Aussi l'Agglo, pour jouer pleinement son rôle moteur en termes d'aménagement du territoire et de développement économique, qui restent les compétences premières de tout EPCI, doit désormais se poser sans délai la question de ses compétences et de celles qui participent au développement et à l'attractivité du territoire. Il s'agit en effet de retrouver de la lisibilité et de la cohérence dans l'action communautaire au travers la définition d'un projet

de territoire novateur et ambitieux, qui permette à l'Agglo de se projeter en termes de mise en place et de développement de politiques publiques efficaces.

Cela sera l'objet d'un séminaire d'élus de l'exécutif qui se tiendra très vite, dès que le budget sera voté, en l'occurrence le samedi 24 avril.

Cette démarche, outre le fait de redonner du sens à l'action publique communautaire, favorisera, grâce à une mise en adéquation des moyens et des ambitions, un exercice plein et entier des compétences, mais contribuera également à une meilleure articulation des politiques publiques, entre les différents acteurs, sur le territoire.

Les axes clef qui permettront de décliner cet ambitieux agenda sont les suivants :

1 - Continuité du plan de redressement budgétaire : diminution des dépenses de fonctionnement, amélioration des recettes de fonctionnement... Il nous faut baisser les charges structurelles de l'Agglo et limiter le recours à l'emprunt. Il nous faut retrouver des marges de manœuvre afin de mener les investissements futurs. Cela a bien sûr déjà commencé, et l'on voit bien au regard du compte administratif 2020 que nous retrouvons une pente ascendante. Mais ce n'est pas suffisant. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit de nouveau travailler et étudier finement les futurs transferts de charges, et peut être rectifier la donne en recalculant les Attributions de Compensation versées aux communes à partir de la fiscalité économique que vous payez.

Dans son rapport de 2004, la Chambre Régionale des Comptes rappelait déjà que certaines compétences avaient été transférées sans transfert de charges : logement social, entretien des ZA et cours d'eau, haut débit ; soit un total perdu de 521 960 euros entre 2000 et 2004 (sans compter les charges de personnel car la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury avait dû recruter un chargé de mission habitat, un technicien rivières, un contrôleur de travaux et un assistant de conservation du patrimoine)...

La Chambre Régionale des Comptes insistait d'ailleurs sur ces premiers transferts de compétences qui n'avaient fait l'objet d'aucun transfert de charges en rappelant que les AC reversées aux communes étaient trop importantes. La CRC préconisait déjà, il y aura bientôt vingt ans, la réunion de la CLECT pour rectifier la donne et recalculer les AC...

2 - Diminuer le besoin d'équilibre des budgets annexes (malheureusement en année COVID cela s'est aggravé, mais d'autres propositions peuvent se dessiner comme la vente de nos gîtes par exemple...).

3 - Redéfinition du périmètre de compétences de l'Agglo : il faut stopper la prise de compétences nouvelles (c'est fait en ce qui concerne ce que nous pouvons décider à l'échelle locale), et se délester de compétences optionnelles et/ou facultatives, trop nombreuses, là encore cela nous est signifié et c'est une intention affichée par les élus de l'exécutif communautaire.

4 - Continuer à travailler autour de la problématique du budget Z.A., des amortissements et des subventions transférables. Ce travail de longue haleine est déjà commencé par François Barnaud et Eric Bodeau.

5 - Explorer de nouvelles pistes de mutualisation (je signale à toutes fins utiles que la Commission Mutualisation ne s'est pas encore réunie une seule fois depuis que notre mandat a commencé, son Président devrait donc sans doute y pourvoir rapidement)...

Voici pour les décisions qui sont les nôtres et qui devraient être de nature à rassurer un observateur neutre quant à la bonne gestion de l'Agglo et aux exercices budgétaires à venir qui verront le redressement de notre situation avant la fin du mandat.

Nonobstant ces précisions, votre courrier à charge contre l'Agglomération semble oublier quelques éléments qu'il m'appartient de vous remettre à l'esprit. Je voudrais vous rappeler quelles aides ont été débloquées en faveur du monde économique depuis le début de la crise sanitaire, soit depuis 2020. Afin que vous sachiez garder quelque perspective à l'heure de songer qu'une potentielle hausse de fiscalité pénaliserait terriblement les entreprises locales.

L'année 2020 a tout d'abord vu la création d'un Fonds de Soutien aux Jeunes Entreprises. Ce fut le premier dispositif d'aide d'urgence déployé lors du premier confinement, en partant d'un constat partagé avec les partenaires : celui que les jeunes entreprises du territoire, créées entre le 01.01.20 et le 16.03.20, ne pouvaient pas justifier d'une perte de chiffre d'affaire significative pour toucher les aides de l'Etat. L'objectif était ainsi d'attribuer le même montant que l'aide d'urgence de l'Etat (1 500€) pour faire face aux charges de fonctionnement de l'activité dès le premier confinement.

J'ai donc pris une décision valant délibération du Conseil Communautaire en date du 18 mai 2020 afin de débloquer un montant de 30 000 €. 9 000 € ont été consommés et attribués à destination de 6 entreprises qui en ont fait la demande.

Par ailleurs, l'Agglo a décidé de participer à un Fonds de Solidarité en partenariat avec la Région, la Banque des Territoires et Initiative Creuse. Ce système d'avances remboursables mis en place par la Région et la Banque des Territoires (BDT), en partenariat avec chaque EPCI volontaire pour le déployer sur son territoire, a généré un fonds permettant le financement d'un besoin de trésorerie à très court terme découlant de la crise Covid-19 et non pris en charge ou financé par les autres dispositifs publics ou privés. Le principe était celui d'un prêt public de 5 000 € à 15 000 € maximums, avec un versement en une seule fois, remboursable sur une durée maximum de 4 ans dont 12 mois de différé. L'Agglo finance de la sorte 50% de l'enveloppe, le reste étant abondé par la Région et la BDT. La gestion et l'instruction étaient faites par les Plateformes d'Initiatives Locales comme, pour notre département, Initiative Creuse. Là encore, puisque nous étions en pleine période de confinement et comme la loi le prévoyait, j'ai pris une décision valant délibération du Conseil Communautaire en date du 18 mai 2020 en vue du déblocage d'un montant de 60 000 € (pour 60 000 € de prêts disponibles). Au final, ce sont 34 000 € qui ont été attribués à 4 entreprises (soit 17 000 € financés par l'agglo) qui en avaient fait la demande...

J'ajoute à cela, ce que vous semblez oublier là encore alors que c'est un dispositif qui rappelle la considération que le Grand Guéret apporte à son tissu économique local, les dons de congés du personnel de la collectivité. Chaque jour de RTT et/ou de congés annuels maintenus à la demande des agents et sur la base du volontariat pendant la période de confinement (soit du 17 mars au 11 mai 2020), a été valorisé par la collectivité par un abondement au fonds de solidarité en faveur des TPE du territoire, ainsi que des commerces et artisans de proximité. Cet abondement est établi sur la base de l'indemnisation de jours épargnés sur Compte Epargne Temps, à savoir : 135 € (catégorie A), 90 € (catégorie B), ou 75 € (catégorie C). A l'heure du « fonctionnaire-bashing », des agents libres et volontaires ont donné solidairement de nombreux jours de leurs congés personnels, à hauteur de près de 18 000 euros qui seront directement injectés sur les aides au développement économique de l'Agglo ? Ceci mérite de ne pas être oublié...

Après décision du Comité Technique du 6 mai 2020 c'est un montant de 17 932,50 € qui a été ainsi alloué. Cette enveloppe a été reportée sur le budget primitif 2021 dans l'attente de la définition d'un règlement d'aide et elle sera intégralement versée, preuve d'une générosité des agents de l'Agglo envers les entrepreneurs locaux qui, de manière discrète et volontaire, ont apporté un geste de solidarité additionnel.

S'ajoute à ces éléments le dégrèvement CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) que nous avons décidé. La loi de finance rectificative de juin 2020 a permis aux EPCI d'octroyer une aide fiscale exceptionnelle, au titre de 2020, en faveur des entreprises de petite taille ou moyenne, particulièrement affectées par le ralentissement de l'activité économique lié à l'épidémie de covid-19. Ce dégrèvement concerne la CFE : Cotisation Foncière des Entreprises. Par délibération du 30 juillet 2020, un montant de 24 819 € a été débloqué pour les 71 entreprises concernées dans les secteurs tourisme, hébergement-restauration, sport et évènementiel. Une baisse des deux tiers de la CFE pour les bars et commerces a ainsi été organisée et, si j'établis le montant total des aides ci-dessus énumérées et mobilisées sur 2020, ce sont 104 930 € – les 17 932,50€ de dons de congés ne sont pas comptabilisés ! – qui ont été débloqués en direction du tissu économique local pour l'année 2020 !...

Pour l'année 2021, dût-elle être à peine entamée, je vous rappelle en outre la décision de mise à disposition d'outils numériques pour vendre par internet et géolocaliser les offres. « C'est Creusois », plateforme locale de promotion et vente des commerces et services du Département faisant l'objet d'un financement par la collectivité pour les entreprises locales de 50 tickets d'entrée pour tester/développer une boutique virtuelle, et « Pile Ici », application de géolocalisation pour faciliter le repérage et le circuit des commerces itinérants avec possibilité de diffuser des informations non marchandes d'utilité publique par la collectivité, ont été mobilisés par nos soins. Pour optimiser l'utilisation et l'harmonisation des pratiques, il a été proposé aux autres EPCI du Département de se grouper autour de ces solutions. La Communauté de Communes de Creuse Confluence nous a ainsi suivi et permet des usages complémentaires... La décision a été validée par la commission économie du 26 novembre 2020 et c'est un montant de 22 260 € dont 50% supportés par le BP 2020 qui ont permis de créer 13 boutiques virtuelles sur « C'est Creusois ». L'expérimentation « Pile Ici » est pour sa part en cours, centrée sur la géolocalisation de l'offre de restauration itinérante et à emporter.

Nous avons ensuite apporté un appui aux investissements pour faciliter l'adaptation et la diversification des entreprises (avenant Boost'ter). Ces aides ont été conçues pour favoriser l'adaptation et la diversification des entreprises du territoire dans le contexte de pandémie de la COVID, dans la limite des crédits disponibles, et dans le délai imparti par le contrat Boost'TER passé avec le Département, du 01/01/2020 au 31/03/21. Elles sont attribuées sous forme de subventions d'investissement réparties dans trois domaines : transformation numérique, investissement matériel et acquisition de véhicules utilitaires pour les livraisons/commerces itinérants. Des groupes de travail ont été constitués à partir de la commission économie, en y associant des représentants de l'inter-consulaire. Une délibération du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 en avenant au contrat Boost'TER a ainsi débloqué un montant de 290 660 € et le nombre total d'entreprises bénéficiaires est de 43 (26 sur Guéret et 17 sur les autres communes). Le montant total des aides distribuées est de 295 304,14 € et le montant total des investissements économiques réalisés sur le territoire grâce à ces aides se monte à 859 915,81€ !!!

Enfin, toujours sur l'année 2021 dont seulement trois mois sont écoulés, un nouveau règlement d'aides à bâtir pour la reprise « post troisième confinement » a été imaginé. Une fois le BP 2021 adopté, la commission économie, à l'appui d'un travail avec l'inter-consulaire, pourra proposer un nouveau règlement d'aides aux entreprises, complémentaire aux précédents dispositifs et adapté aux besoins prioritaires pour la reprise d'activités. Cette enveloppe intégrera les dons de congés des personnels.

Le montant total des aides mobilisées sur 2021 à la date du 13 avril, jour de rédaction de ce courrier, se porte à 306 434,14 €. Ne restent à attribuer que les 17 932,50 € des dons de congés + les enveloppes votées au BP 2021 pour le développement économique.

J'attends que vous me disiez s'il s'agit là du bilan des interventions économiques récentes d'une intercommunalité dont la gestion ne soutiendrait pas de manière fortement volontariste le tissu économique local...

Vous concluez votre lettre ouverte en prophétisant aux élus communautaires – dont il me semble que dans une démocratie représentative ils n'ont pas besoin qu'on leur tienne la main de la sorte, mais le lobbying est autorisé en France, après tout – qu'ils vont appauvrir les propriétaires s'ils approuvent le budget 2021 de l'Agglo. Outre le fait qu'une fois encore vous avez omis de sermonner de la sorte les élus des autres collectivités creusoises depuis dix années, nous avons sciemment fait le choix de proposer cette hausse de la fiscalité, dont je rappelle que son impact est limité en valeur absolue pour chaque ménage du territoire à l'heure où la taxe d'habitation, aux montants bien plus importants, disparaît. Dans le panier fiscal de chaque ménage, c'est donc non pas un appauvrissement devant l'impôt mais au contraire une hausse limitée de fiscalité dans un recul net des sommes imposables exigées. J'aimerais que l'on s'en souvienne et que l'on sache peut-être raison garder.

Vous précisez également que voter le budget serait envoyer « un message négatif sur l'attractivité du territoire », mais pourrais-je vous demander quelle dynamique vous espérez apporter en terme d'image et d'attractivité de ce même territoire lorsque, selon les propres mots dont vous usez dans votre correspondance, vous évoquez « la poursuite du déclin économique du territoire » ?... La pandémie n'empêche pas nos entreprises d'être présentes, de répondre aux besoins des consommateurs et utilisateurs locaux, il s'en crée toutes les semaines, elles sont soutenues et accompagnées (l'Etat, les collectivités locales et les chambres consulaires sont là qui peuvent en témoigner) et c'est donner dans un fatalisme de bien mauvais aloi que de considérer de la sorte la Creuse qui, il est vrai, n'est jamais en reste lorsqu'il s'agit de pratiquer une désespérante auto-flagellation. Un exemple parmi d'autre vient du fait que l'Agglo continue à vendre des terrains, le dernier conseil communautaire en atteste, sur une période pourtant réputée délicate pour l'installation de nouvelles entités économiques... Tout n'est pas aussi sombre que vos propos pourraient le laisser croire.

Je songe au contraire que l'Agglo du Grand Guéret prend toute sa part à l'attractivité du territoire dont j'ai fait un projet phare de la mandature. Vous pouvez affirmer ce que vous souhaitez, c'est votre droit, mais je gage que vous gagneriez à croire vous-même davantage en l'entrepreneuriat, le commerce et l'artisanat locaux, à l'image de ces soutiens économiques majeurs que nous avons déployés et que nous continuerons à déployer dans le futur, c'est un engagement.

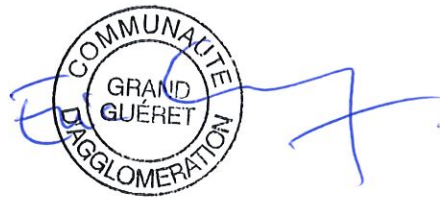
Je conclurai en rappelant comme l'a fait le premier Vice-président lors du Débat d'Orientations Budgétaires que oui, vous avez raison, si une entreprise privée se trouvait dans

la situation de l'Agglo elle serait au bord d'une procédure de redressement judiciaire, à ceci près que vous oubliez de spécifier que JAMAIS aucune entreprise privée ne se serait ainsi trouvée dépossédée de dotations comme nous l'avons été (nous avons perdu 904 823 euros de DGF annuelle entre 2013 et 2020, ce qui représente environ 5 millions d'euros sur ces 5 dernières années !) avec en parallèle autant de charges transférées sans compensation financière adéquate – loin s'en faut – qui nous sont imposées comme autant de nouvelles missions obligatoires. Tout n'est pas comparable et non, un service public n'est pas une entreprise privée. Il n'a pas la même recherche de rentabilité ni ne relève des mêmes fonctionnements, c'est d'ailleurs heureux à l'heure où l'économie de marché régit un nombre croissant des secteurs de la vie socioéconomique de notre nation. Ne dénigrons pas nos administrations, elles sont encore – et pour longtemps selon moi – le ferment du développement du monde rural et du maintien de sa population, au même titre que les entreprises privées, ainsi qu'une barrière contre les extrémismes... normalement !

Vous remerciant de votre courrier qui m'a permis de clarifier publiquement tous ces points et de rappeler des vérités qui sont omises en cette période étrangement politisée,

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,



Eric CORREIA.